



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question écrite n° 86877

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable au sujet de la réglementation concernant l'eau potable. Les communes rurales aux capacités financières limitées ont de plus en plus de mal à faire face aux analyses coûteuses qui leur sont imposées. Sans remettre en cause la nécessité de fournir une eau de qualité à la population, il serait nécessaire de prendre en compte toutes les incidences sur les petites collectivités.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86877

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2004